

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org>

URGENT, PERSONNEL
Assemblée fédérale
Monsieur le Président
Dominique de BUMAN
Parlamentsgebäude
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 17 décembre 2017

http://www.swisstribune.org/doc/171217DE_DB.pdf

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Monsieur Dominique de BUMAN, Président de l'Assemblée fédérale,

Je me réfère à mon courrier¹ du 8 décembre 2017.

Je n'ai pas encore eu le temps de vous appeler pour prendre rendez-vous que j'ai déjà reçu un nouvel acte de harcèlement établi avec le code de procédure qui n'est pas applicable.

Je vous invite à lire les pages 2 à 4 de la plainte² ci-jointe, où j'ai reproduit le témoignage du Public qui a déposé la demande d'enquête parlementaire établissant ces relations cachées.

Pour votre information, Me Philippe BAUER savait que le code de procédure n'était pas applicable. Il a alors invoqué les privilèges cachés de sa corporation pour obtenir la violation des droits fondamentaux.

Vu les critiques publiques faites à l'encontre de M. Yannick BUTTET, je pense qu'il serait bien d'organiser une confrontation avec Me Philippe BAUER et son confrère Me Claude ROUILLER qui se considèrent au-dessus de la Constitution fédérale. Leurs abus de pouvoir de professionnels de la loi sont nettement plus graves que ceux de Yannick BUTTET.

Bientôt, je vous appellerai pour prendre rendez-vous.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de l'Assemblée fédérale, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Annexe : ment

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/171217DE_DB.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/171208DE_DB.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/171217DE_AF.pdf